

"Réaliser l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur"

Communiqué de la conférence des Ministres responsables de l'Enseignement Supérieur à Berlin le 19 septembre 2003.

Sommaire

Préambule	1
Progrès	2
Assurance de la qualité.....	2
Adoption d'un système fondé sur deux cycles	3
La Promotion de la mobilité	3
La reconnaissance des cycles :	4
Adoption d'un système lisible et comparable	4
Les Institutions d'enseignement Supérieur et les étudiants	4
La promotion d'une dimension européenne d'Enseignement Supérieur.....	5
Promouvoir l'attrait de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur	5
La Formation tout au long de la vie	5
Autres actions :	5
Inventaire des progrès.....	6
Nouveaux membres.....	6
Structure du Suivi du Processus.....	7
Programme de travail 2003/2005	7

Préambule

Le 19 Juin 1999, un an après la déclaration de la Sorbonne, les Ministres responsables de l'enseignement Supérieur de 29 pays européens ont signé la déclaration de bologne. Ils se sont mis d'accord sur d'importants objectifs communs pour le développement d'un espace Européen d'Enseignement Supérieur cohérent et uni pour l'année 2010. Lors de la première conférence qui suivit, organisée à Prague le 19 mai 2001, ils ont augmenté le nombre d'objectifs et réaffirmé leur engagement à la construction d'un espace européen d'enseignement Supérieur pour 2010. Le 19 septembre 2003, les ministres responsables de l'enseignement supérieur de 33 pays européens se sont réunis à Berlin afin de passer en revue les progrès et de mettre des priorités et de nouveaux objectifs pour les années à venir, avec la perspective d'accélérer la réalisation de l'Espace Européen d'enseignement supérieur. Ils se sont mis d'accord sur les considérations, principes et priorités suivantes☐

Les Ministres réaffirment l'importance de la dimension sociale du processus de Bologne. La nécessité d'augmenter la compétitivité doit être contrebalancée par l'objectif d'augmenter les caractéristiques sociales de l'Espace européen d'enseignement supérieur en se fixant comme objectif le renforcement de la cohésion sociale et la diminution des inégalités à un niveau national et européen. Dans ce contexte les ministres réaffirment leur position par rapport à la notion d'enseignement comme bien public sous la responsabilité du public. Les ministres prennent en considération les conclusions des Conseils Européens de Lisbonne 2000 et Barcelone 2002 qui avaient pour objectif de faire de l'Europe " la plus compétitive et la plus dynamique économie de la connaissance du monde, capable de croissance économique

Déclaration de Berlin (18-19 septembre 2003) - traduction FEF

substantielle avec des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une plus grande cohésion sociale", appelant à des actions futures et une plus étroite collaboration dans le contexte du processus de Bologne.

Les ministres ont pris connaissance du "Progress Report" commandé par le "Groupe de Suivi" sur le développement du processus de Bologne entre Prague et Berlin. Ils ont aussi pris connaissance du rapport TREND III préparé par l'EUA (European University Association), ainsi que des résultats des séminaires organisés par différents Etats membres, des Institutions d'enseignement supérieur , des organisations d'étudiants et qui faisaient partie du programme de travail entre Prague et Berlin . Les Ministres prennent également note des "Rapports Nationaux" qui sont une preuve du progrès considérable réalisé dans l'application des principes du Processus de Bologne. Enfin ils tiennent compte des messages de la Commission Européenne et du Conseil de l'Europe et expriment leur gratitude pour leur soutien à la mise en place du processus .

Les Ministres sont d'accord pour que soient encouragés dans le futur, de manière générale, des liens plus étroits entre l'enseignement supérieur et les systèmes de recherche dans leurs pays respectifs. L'Espace Européen d'Enseignement Supérieur qui se dessine, pourra bénéficier de synergies avec l'Espace Européen de la Recherche et renforcer ainsi les bases de l'Europe du Savoir. L'objectif est de préserver la richesse culturelle et la diversité linguistique de l'Europe, basée sur l'héritage de traditions différentes et de développer son potentiel d'innovation , de développement social et économique par une meilleure coopération entre les Institutions européennes d'Enseignement supérieur. Les Ministres reconnaissent le rôle fondamental joué par les Institutions européennes et les organisations étudiantes dans le développement d'un espace Européen d'Enseignement . Ils prennent bonne note des messages de l'EUA qui émanent de la Convention de Graz des Institutions d'Enseignement Supérieur, les contributions de l'Association européenne des Institutions d'Enseignement Supérieur (EURASHE) et des communications d'ESIB, l'association européenne des étudiants.

Les Ministres accueillent avec plaisir l'intérêt montré par d'autres régions du monde dans le développement d'un espace européen d'Enseignement Supérieur et souhaitent particulièrement la bienvenue aux représentants de pays européens qui ne sont pas encore partie prenante du processus de Bologne , ainsi que au Comité de Suivi de l'Union européenne, "Espace commun d'enseignement supérieur d'Amérique latine et des Caraïbes", (EULAC) invités à cette conférence.

Progrès

Les ministres accueillent volontiers les initiatives variées entreprises depuis le sommet de Prague sur l'enseignement supérieur afin de faire progresser les moyens de comparaison et compatibilité, de rendre les systèmes d'enseignement supérieur plus transparents et de promouvoir la qualité de l'enseignement supérieur européen à un niveau institutionnel et national. Ils apprécient la coopération et l'implication de tous les partenaires - les institutions d'enseignement supérieur, les étudiants et les autres intervenants- à cet effet. Les Ministres insistent sur l'importance de tous les éléments du processus de Bologne en vue d'établir un espace européen d'enseignement supérieur et insistent sur la nécessité d'intensifier les efforts au niveau institutionnel, national et européen. Néanmoins afin de donner au processus un nouvel élan ils se donnent des priorités intermédiaires pour les deux années à venir. Ils renforceront leurs efforts afin de promouvoir de véritables systèmes d'assurance de qualité, de passer à une véritable utilisation du système basé sur deux cycles et d'améliorer la reconnaissance des systèmes de "degrés" "cycles" et des périodes d'étude.

Assurance de la qualité

La qualité de l'enseignement supérieur s'est révélé être au centre des préoccupations pour la mise en place d'un espace européen d'enseignement supérieur. Les Ministres s'engagent à soutenir le développement de

l'assurance de la qualité à un niveau institutionnel, national et européen. Ils insistent sur la nécessité de développer des **critères communs** et des **méthodologies** en terme de l'assurance de la qualité.

Ils insistent aussi sur le fait que, fidèle au principe d'autonomie institutionnelle, la **responsabilité première** en terme d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur, **revient à chaque institution**, ce qui crée les bases pour une véritable responsabilité des systèmes académiques à l'intérieur des systèmes de contrôle de la qualité au niveau national.

A cette fin ils se sont mis d'accord pour qu'en **2005** les systèmes d'assurance de la qualité au niveau national comporterait une définition des responsabilités des organismes et institutions impliqués. L'évaluation des programmes des institutions, incluant leurs modalités de **contrôle interne**, les **évaluations externes**, la **participation des étudiants** et la **publication des résultats**.

Un système d'accréditation, de certification ou des procédures comparables. La participation, la coopération et le travail en réseau, au niveau international. Au niveau européen les ministres font appel au **ENQA (European Network of Quality Assurance)** via ses membres, en coopération avec EUA, EURASHE et ESIB, pour développer une série de **standards de référence** agréée par tous, des **procédures** et des **lignes de conduite en terme d'assurance de la qualité**, d'explorer des voies qui assureront des systèmes de contrôle adéquats d'assurance de la qualité et / ou **agences ou organismes d'accréditation**, et d'en faire rapport via le Groupe de Suivi aux ministres, **en 2005**. Les expertises d'autres associations et réseaux d'assurance de la qualité seront pris en considération.

Adoption d'un système fondé sur deux cycles

Les ministres se sont réjouis, que suite à leur engagement dans la Déclaration de Bologne de tendre vers un système à deux cycles, une restructuration complète de l'architecture de l'enseignement supérieur européen est en cours. Tous les ministres s'engagent pour 2005 à avoir commencé la mise en place du système à deux cycles. Les Ministres soulignent l'importance de consolider les progrès réalisés et d'améliorer la compréhension et l'acceptation des nouvelles qualifications en renforçant le dialogue au sein des institutions et entre les institutions et les employeurs.

Les Ministres encouragent les Etats membres à élaborer un schéma comparable et compatible de qualifications pour leur système d'enseignement supérieur, qui devrait essayer de décrire les qualifications en terme de quantité de travail, de niveau, de débouchés, de compétence et de profil. Ils entreprennent également d'élaborer une supra-structure de Qualification pour l'espace européen d'enseignement supérieur.

A l'intérieur d'une telle structure, les cycles devrait avoir des débouchés différents. Les cycles devraient avoir des orientations et profils différents afin de répondre aux diverses attentes individuelles , académiques et du marché. Le premier cycle devrait donner accès aux programmes du deuxième cycle dans le sens de la Convention de Lisbonne . Le deuxième cycle devrait donner accès au doctorat.

Les Ministres invitent le Groupe de Suivi d'analyser de quelle façon l'enseignement supérieur de type court puisse être relié au réseau du premier cycle d'enseignement Supérieur Européen.

Les Ministres insistent sur leur engagement à rendre l'enseignement supérieur accessible à tous par tous les moyens, de manière équitable , sur base de capacités.

La Promotion de la mobilité

La mobilité des étudiants et du personnel académique et administratif est la base de la construction d'un Espace européen d'Enseignement Supérieur. Les Ministres insistent sur son importance pour les sphères

Déclaration de Berlin (18-19 septembre 2003) - traduction FEF

académiques, culturelles ainsi que politiques, sociales et économiques. Ils remarquent avec satisfaction que depuis leur dernière réunion, les possibilités de mobilité se sont accrues grâce au support substantiel des programmes de l'Union Européenne, et sont d'accord de faire les avancées nécessaires pour améliorer la qualité et les données statistiques sur la mobilité étudiante. Ils réaffirment leur intention de faire les efforts nécessaires pour lever les obstacles à la mobilité au sein de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur. Afin de promouvoir la mobilité étudiante, les Ministres feront le nécessaire pour permettre le transfert des prêts et allocations d'études nationaux

La mise en place d'un système de crédits. Les Ministres insistent sur l'importance du système de Transfert de Crédits (ECTS) pour faciliter la mobilité étudiante et développer le curriculum international. Ils remarquent que l'ECTS devient de plus en plus une base pour les systèmes nationaux de crédits. Ils encouragent au développement du système afin que l'ECTS ne soit pas seulement un moyen de transfert mais aussi d'accumulation de crédits à appliquer de manière constante au fur et à mesure qu'il se développe au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

La reconnaissance des cycles

Adoption d'un système lisible et comparable

Les Ministres soulignent l'importance de la convention de Lisbonne qui devrait être ratifiée par tous les pays participant au processus de Bologne et font appel aux réseaux ENIC et NARIC en collaboration avec les autorités nationales compétentes à la mise en application de la Convention. Ils fixent comme objectif que tout étudiant sortant à partir de 2005 reçoive le Supplément au Diplôme de manière automatique et gratuite. Il devra être rédigé dans une langue européenne largement répandue. Ils en appellent aux institutions et aux employeurs à faire plein usage de ce supplément au Diplôme afin de profiter au mieux de l'amélioration de la transparence et de la flexibilité du système en cycles dans l'enseignement supérieur, afin de stimuler l'employabilité et faciliter la reconnaissance académique pour des études ultérieures.

Les Institutions d'enseignement Supérieur et les étudiants

Les Ministres accueillent favorablement l'engagement des Institutions d'enseignement Supérieur et des étudiants dans le processus de Bologne et reconnaissent qu'en fin de compte seul la participation active de tous les partenaires dans le processus assurera son succès à long terme. Conscients du fait que la contribution d'Institution importantes peut avoir comme conséquence sur le développement économique et sociétal, les Ministres acceptent qu'il est nécessaire de renforcer le pouvoir de décision des Institutions sur leur organisation interne et administrative. Les Ministres font ensuite appel aux Institutions pour que les réformes soient intégrées au cœur des fonctions institutionnelles et des processus. Les Ministres remarquent la participation constructive des organisations étudiantes dans le processus de Bologne et soulignent d'inclure les étudiants de manière permanente et dès le stade premier des activités futures. Les étudiants sont des partenaires à part entière dans la politique de l'enseignement supérieur. Les Ministres prennent bonne note du fait que des mesures légales sont prises au niveau national pour assurer la participation étudiante. Ces mesures sont largement d'application au sein de l'espace européen d'Enseignement Supérieur. Ils font appel aux Institutions et organisations étudiantes afin d'identifier les moyens d'augmenter l'implication actuelle des étudiants dans la politique de l'Enseignement Supérieur.

Les Ministres insistent sur la nécessité pour les étudiants de pouvoir compter sur des conditions d'étude et de subsistance appropriés, afin qu'ils puissent terminer leurs études avec succès sur une période adéquate sans obstacles liés à leur condition sociale et économique. Ils insistent aussi sur la nécessité de pouvoir disposer de données plus comparables en termes de situation sociale et économique des étudiants.

La promotion d'une dimension européenne d'Enseignement Supérieur

Les Ministres notent que suite à leur demande à Prague des modules additionnels, des cours et curricula avec des contenus européens, des orientations et des organisations sont en voie d'être mis en place.

Ils notent que des initiatives ont été prises par des Institutions d'Enseignement Supérieur dans divers pays européens de polariser leurs ressources académiques et traditions culturelles afin de promouvoir le développement de programmes d'étude intégrés et des cycles communs aux différents degrés.

De plus ils insistent sur la nécessité d'assurer une période importante d'étude à l'étranger dans le cadre de programmes communs ainsi que pour promouvoir la diversité linguistique et l'apprentissage des langues afin que l'étudiant puisse pleinement aboutir à une identité, une citoyenneté et une employabilité européenne.

Les Ministres sont d'accord de s'engager au niveau national pour lever les obstacles à la mise en place et la reconnaissance de tels cycles et de d'assurer la qualité de curricula intégrés menant à des diplômes communs.

Promouvoir l'attrait de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur

Les Ministres sont d'accord pour dire que l'attrait et l'ouverture de l'Enseignement Supérieur Européen devrait être renforcé. Ils confirment qu'ils sont prêts à développer des programmes d'étude pour des étudiants de pays tiers.

Les Ministres déclarent que les échanges trans-nationaux au sein de l'enseignement supérieur devraient se faire sur base de critères de qualités et de valeurs académiques, et sont d'accord de travailler dans ce sens , avec les partenaires sociaux et économiques. Ils encouragent la coopération avec d'autres régions du monde en organisant des séminaires et des conférences sur "Bologne" pour les représentants de ces régions.

La Formation tout au long de la vie

Les Ministres soulignent l'importante contribution de l'enseignement supérieur dans la réalisation de la formation tout au long de la vie. Ils font des progrès dans l'alignement de leurs politiques nationales afin d'atteindre cet objectif et insistent auprès des Institutions d'Enseignement Supérieur et toutes les parties concernées à mettre en place rapidement les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie au niveau de l'Enseignement Supérieur. Ils insistent sur le fait que cela doit faire intégralement partie des activités en Enseignement Supérieur. Ensuite les Ministres font appel à ceux qui travaillent à l'élaboration d'un schéma de qualifications pour l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur de favoriser des parcours d'apprentissage flexibles et multiples et de faire bon usage du système ECTS.

Ils insistent sur la nécessité d'augmenter les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous les citoyens, en accord avec leurs aspirations et leurs compétences au sein de l'Enseignement Supérieur.

Autres actions

L'Espace Européen d'Enseignement Supérieur et l'Espace Européen de la Recherche deux piliers de la connaissance basés sur la société.

Conscients de la nécessité de promouvoir des liens plus étroits entre l'EUEA et le ERA dans une Europe de la Connaissance ainsi que l'importance de la recherche comme faisant partie de l'Enseignement

Déclaration de Berlin (18-19 septembre 2003) - traduction FEF

supérieur en Europe, les Ministres considèrent qu'il est nécessaire d'aller plus loin que les deux cycles prévus et d'y ajouter un doctorat comme troisième cycle dans le processus de Bologne. Ils insistent sur l'importance sur la recherche et les trainings de recherche et la promotion de l'interdisciplinarité en maintenant et améliorant la qualité de l'Enseignement supérieur et en favorisant la compétitivité dans l'Enseignement Supérieur Européen de manière générale. Les Ministres en appellent à une plus grande mobilité au niveau du doctorat et du post-doctorat et encouragent les institutions concernées à améliorer leur coopération pendant le doctorat et le training des jeunes chercheurs.

Les Ministres vont entreprendre les efforts nécessaires pour faire des Institutions Européennes d'Enseignement Supérieur des partenaires encore plus attrayants et efficaces.

C'est avec cet objectif que les Ministres demandent aux Institutions d'Enseignement Supérieur d'améliorer le rôle et la pertinence de la recherche concernant l'évolution technologique sociale et culturelle ainsi que les besoins de la société.

Les Ministres comprennent qu'il y a des obstacles pour atteindre tous ces objectifs et qu'ils ne peuvent être surmontés par les Institutions d'Enseignement Supérieur à elles seules. Il faut un soutien et des décisions appropriées de la part des Gouvernements nationaux et des organisations européennes.

Enfin , les Ministres déclarent qu'il faut soutenir des réseaux au niveau du doctorat afin de stimuler l'excellence et devenir un label de qualité dans l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur.

Inventaire des progrès

En vue des buts définis pour 2010, on espère que des mesures seront prises pour faire l'inventaire des progrès atteints dans le processus de Bologne. Un inventaire à mi-parcours devrait fournir des informations fiables sur l'avancée réelle du Processus et offrirait la possibilité de prendre des mesures correctives si nécessaire. Les Ministres chargent le Groupe de Suivi d'organiser un inventaire des progrès pour leur Sommet en 2005 et de préparer un rapport détaillé des progrès et mises en application des priorités intermédiaires fixées pour les deux années à venir☐

- ▶ assurer la qualité
- ▶ Système en deux cycles
- ▶ Reconnaissance de degrés et périodes d'études.

Les pays participants devront autoriser l'accès à l'information nécessaire à la recherche dans le domaine de l'Enseignement Supérieur en relation avec les objectifs du processus de Bologne . L'accès aux banques de données concernant des recherches en cours ainsi que des résultats de recherches sera facilité.

Suivi

Nouveaux membres

Les Ministres considèrent qu'il est nécessaire d'adapter la clause du Communiqué de Prague sur les demandes d'adhésion dans les termes suivants☐

Les pays qui font partie de la Convention Culturelle Européenne seront éligibles comme membre de l'Espace d'Enseignement Supérieur Européen à condition qu'ils s'engagent à poursuivre les objectifs du Processus de Bologne dans leur système d'enseignement supérieur. Leur demande d'adhésion devra nous informer sur la manière dont ils comptent mettre les principes et objectifs de la déclaration en place.

Déclaration de Berlin (18-19 septembre 2003) - traduction FEF

Les Ministres décident d'accepter la demande d'adhésion de l'Albanie, d'Andorre, la Bosnie Herzégovine, Holy See, la Russie, la Serbie et le Montenegro, , l'ex République Yougoslave de Macédoine et souhaite la bienvenue à ces états en tant que nouveaux membres, ce qui étend le processus à 40 pays européens .

Les Ministres reconnaissent que le fait d'être membre du Processus de Bologne implique des changements et réformes substantielles pour tous les pays signataires. Ils sont d'accord d'aider les nouveaux pays signataires dans ces changements et réformes en les incorporant dans les discussions et l'assistance que de Processus de Bologne implique.

Structure du Suivi du Processus

Les Ministres s'engagent à appliquer toutes les mesures reprises dans le communiqué, à superviser la mise en place du Processus de Bologne et à préparer la prochaine réunion ministérielle via le Groupe de Suivi qui sera composé de tous les membres représentatifs du Processus de Bologne et de la Commission Européenne, avec le Conseil de l'Europe, l'EUA, EURASHE et ESIB comme membres consultatifs. Ce groupe devra être convoqué au moins deux fois par an, sera présidé par la Présidence Européenne, avec comme vice-président le pays hôte de la prochaine conférence ministérielle.

Une Commission également présidée par la Présidence européenne surveillera le travail entre les réunions des groupes de Suivi. La Commission sera composée de la Présidence, la Vice-Présidence émanant du prochain pays hôte, la présidence sortante et la suivante, trois pays participants élus par le Groupe de Suivi et cela pour un an , la Commission Européenne et comme membres consultatifs, le Conseil de l'Europe , EUA, EURASHE et ESIB .

Le Groupe de Suivi aussi bien que la Commission peuvent convenir de groupes de travail si cela leur semble nécessaire.

La synthèse du travail du Groupe de Suivi sera gérée par un Secrétariat qui sera mis à disposition par le prochain pays hôte de la Conférence Ministérielle.

A la première réunion après la conférence de Berlin , le groupe de Suivi sera invité à définir les responsabilités de la Commission et les tâches du Secrétariat.

Programme de travail 2003/2005

Les Ministres demandent au Groupe de Suivi de coordonner les activités pour l'avancement du processus de Bologne comme indiqué dans les thèmes et actions repris dans ce communiqué et d'en faire rapport à temps pour la prochaine réunion ministérielle en 2005 .

Prochaine Conférence

Les Ministres décident de tenir leur prochaine conférence dans la ville de **Bergen (Norvège) en mai 2005.**